

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de changement de base dans la position canadienne, et nous n'avons pas l'intention de la changer.

• (1120)

[Traduction]

LES PROGRAMMES CULTURELS ET D'EXPANSION RÉGIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le secrétaire d'état aux Affaires extérieures a déclaré, hier, à la Chambre, que certains progrès avaient été réalisés au sujet de l'établissement d'un tribunal, mais qu'on ne s'était pas entendu quant aux règles que suivrait le tribunal en question. Ces règles s'appliqueraient à l'expansion régionale, aux industries culturelles et à plusieurs autres éléments essentiels de la politique nationale et de la société canadienne.

Cela veut-il dire que les Américains ont changé leur fusil d'épaule et qu'ils ont renoncé à exiger que le Canada limite ses programmes d'expansion régionale et son droit d'établir lui-même ses programmes culturels? Ont-ils renoncé à ces exigences?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je viens de dire en français qu'il n'y a eu aucun changement fondamental dans la position que le Canada a adoptée depuis un certain temps.

M. Axworthy: La position des Américains.

M. Clark (Yellowhead): Il n'y a eu aucun changement fondamental dans notre position. C'est tout ce que je pense pouvoir dire pour le moment.

Je tiens néanmoins à mettre la Chambre au courant de ce qui s'est passé depuis la période des questions d'hier. Au cours d'une réunion qui a eu lieu hier, à Washington, le secrétaire Baker, qui est le président du comité du cabinet qui dirige les négociations des États-Unis nous a adressé un appel téléphonique. Nous avons jugé bon de reprendre les négociations à la suite de cette conversation téléphonique. C'est pourquoi le ministre des Finances et la ministre du Commerce extérieur, l'ambassadeur Reisman et plusieurs autres de nos experts sont à Washington aujourd'hui.

La Chambre comprendra que je ne peux pas exposer en détail les questions dont on discute à Washington aujourd'hui. Nous devons attendre de voir si ces discussions donnent des résultats positifs.

LA DATE LIMITE FIXÉE PAR LES ÉTATS-UNIS POUR LA FIN DES NÉGOCIATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne cette conversation téléphonique. Le ministre n'ignore pas que les États-Unis doivent rendre leur décision d'ici dimanche soir. Nous allons entamer des négociations d'une durée de deux jours et

demi en vue de conclure un des accords les plus complexes qui ait jamais été signé entre deux pays.

Les gouvernements canadien et américain pensent-ils qu'il leur suffira de deux jours et demi pour négocier cet accord, ou le président des États-Unis va-t-il se contenter d'annoncer, dimanche soir, un vague accord de principe qui, en fait, obligera le Canada à signer un chèque en blanc sans avoir eu la possibilité d'examiner le contenu de l'accord ou de s'assurer que nous l'appuyons?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais faire trois observations qui, je l'espère, répondront à cette question. Premièrement, nous n'avons pas l'intention de signer ou d'accepter un chèque en blanc. Deuxièmement, je ne peux pas prédire quelle sera l'issue de ces négociations. Elles se déroulent aujourd'hui dans un climat plus positif qu'il ne l'a été au début de la semaine.

Troisièmement, en ce qui concerne l'argument parfaitement valide du député quant à la complexité des négociations, qu'il n'oublie pas que les négociateurs des deux parties se sont penchés sur ces questions depuis de nombreux mois. Nous ne recommençons pas à zéro. Tous les détails ont été soigneusement mis au point.

Nous verrons s'il est possible, avant l'expiration du délai américain, de conclure des ententes sur des questions tant de principe que de détail, dans l'intérêt du Canada. Si nous y parvenons, nous ramènerons un accord. Si ce n'est pas dans l'intérêt du Canada, nous ne signerons pas.

* * *

[Français]

POSTES CANADA

LA GRÈVE DES POSTIERS—L'OPPORTUNITÉ DE NOMMER UN MÉDIATEUR

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

C'est l'impasse dans les négociations à Postes Canada. Les esprits commencent à s'échauffer sur les lignes de piquetage et Postes Canada admet que la livraison du courrier en souffre.

De plus, ce matin, ce n'est pas pour rapprocher les parties, mais Postes Canada a décidé d'utiliser le *lock-out* dans cinq bureaux au Canada, dont Ottawa.

Afin d'éviter le pire, le ministre ne croit-il pas qu'il devrait nommer immédiatement un médiateur avec un mandat bien précis afin de faire cesser ce conflit?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué hier, il faut nommer un médiateur lorsque les parties sont prêtes à en venir à une entente et, d'après M. Parrot, les parties ne le sont pas.